



PEPINIERE DES METIERS D'ART PEPIT'ART

LIVRET D'ACCUEIL























1 - Le projet « Pépit'art »

<u>Genèse</u>

La création d'une pépinière d'entreprises témoigne de l'engagement des acteurs territoriaux et locaux. C'est un investissement sur l'avenir, un pari sur le développement économique, lié à la culture et à l'art de la matière. Parce qu'il existe un potentiel de développement pour les métiers d'Art en Ardèche méridionale, que des locaux sous-utilisés étaient disponibles, et qu'un financement a été alloué pour initier le projet, la pépinière a pu ouvrir ses portes à une première génération de professionnels des métiers d'art dès 2006. Depuis, 5 générations de résidents ont pu bénéficier du dispositif Pépit'art, grâce à un partenariat original mis en place par deux partenaires investis dans le projet :

- La Communauté de communes du Pays de Beaume-Drobie, propriétaire et gestionnaire des locaux, voir www.pays-beaumedrobie.com/
- Le Pays de l'Ardèche méridionale*, animateur de Pépit'art
- *collectivité territoriale qui fédère les 10 communautés de communes de l'Ardèche méridionale autour de projets de développement local ambitieux, voir www.pays-ardeche-meridionale.net

Le projet est actuellement cofinancé par le programme européen Leader Ardèche³, l'la Communauté de communes du Pays de Beaume-Drobie, le Pays de l'Ardèche méridionale.

Le dispositif

Voir aussi: http://metiersdartardechemeridionale.jimdo.com/pépit-art/

Pépit'art est une pépinière d'entreprises spécialisée dans les métiers d'art. Implantée en Ardèche méridionale, à Maisonneuve, sur la commune de Chandolas, près du village médiéval de Joyeuse, elle offre aux jeunes professionnels des métiers d'art, qui y séjournent pendant une durée maximum de 36 mois, des conditions privilégiées pour se développer:

- 3 ateliers de 40 m² équipés de prises triphasées,
- Une salle d'exposition commune de 24 m²,
- Un accompagnement assuré par le Pays de l'Ardèche méridionale: mise en réseau locale, suivi personnalisé de l'activité, formations, organisation d'évènementiels collectifs à Pépit'art, accompagnement à la sortie de pépinière
- Un loyer modéré et progressif (voir détail en page 5).

Le partenariat mis en œuvre pour faire fonctionner Pépit'art

Les deux principaux acteurs du projet:

- Le Pays de l'Ardèche méridionale Président : Georges Fangier Référente : Cécile Lucsko
- La Communauté de communes du Pays Baume-Drobie Président : Alain Mahey –
 Référente : Christine Rambert

Une convention décrit la nature de l'engagement des parties signataires :

Le rôle de la Communauté de communes consiste à :

Mettre à disposition les locaux du relais de Pays à Chandolas à des professionnels des métiers d'art (cf. convention liant chaque professionnel à la CDC). Cette mise à disposition est concédée à raison d'une

contribution financière dont le montant est défini par la CDC.

Assurer son rôle de propriétaire en informant les occupants sur les conditions d'occupation, en produisant une convention d'occupation avec chacun des professionnels et en maintenant en état les locaux loués ;

Participer à la recherche de locaux pour les professionnels en sortie de pépinière ;

Fournir des locaux en bon état pour les nouveaux résidents ;

Assurer la réalisation et la mise en place de la signalétique pérenne respectant la Réglementation;

Participer aux instances de pilotage de l'action Pépit'art ;

Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions collectives de communication et de commercialisation qui concernent les locaux et les activités de Pépit'art.

Le rôle du Pays de l'Ardèche méridionale consiste à :

Prospecter des professionnels des métiers d'art pour optimiser le remplissage de Pépit'art ;

Informer et accueillir les professionnels, en précisant les droits et devoirs de chacun ;

Organiser la sélection des résidents avec le comité de pilotage ;

Faire appliquer le règlement intérieur lié à l'animation et aux actions de la pépinière ;

Organiser et mettre en œuvre pour les résidents un programme adapté de sessions d'accompagnement, d'information et de formation ;

Accompagner les résidents en effectuant avec eux des rencontres individuelles et collectives (mise en place et suivi de tableaux de bord, recherche de lieux de commercialisation, organisation du travail, communication etc.);

Mettre en réseau des résidents pour une insertion dans le tissu économique, culturel et social local (ex : mise en place d'un système de tutorat) ;

Organiser la participation des résidents à des expositions ou évènementiels, à la pépinière et/ou l'extérieur ;

Promouvoir, en concertation avec la CDC, Pépit'art et les activités hébergées

Elaborer un bilan annuel d'activités ;

Participer aux instances partenariales de pilotage;

Rechercher et solliciter les subventions pour le fonctionnement du dispositif ;

Rechercher des locaux pour les professionnels en sortie de pépinière, en coopération avec la CDC et l'IRMACC;

Faire évoluer la pépinière en Pôle d'innovation dédié aux métiers d'art : étude de faisabilité, mobilisation des professionnels, actions de préfiguration, recherche de financement, définition de la gouvernance, modèle économique de fonctionnement etc. (voir p.8)

La gouvernance

Les partenaires se réunissent régulièrement pour suivre le fonctionnement de la pépinière, et prendre les décisions nécessaires à son bon fonctionnement. Le Département de l'Ardèche et la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ardèche participent également au comité de pilotage.

2 - Entrer en pépinière

Intégrer une pépinière est un privilège, il est important que le résident en ait conscience. Si le fait d'être résident ouvre des avantages, des devoirs sont également associés à ce projet.

Rentrer en pépinière, c'est donc à la fois un coup de pouce et des contraintes. Le jeune professionnel sera ainsi conduit à trouver les réponses aux questions suivantes :

Comment pérenniser mon activité professionnelle?

Comment vivre de mon métier, mes créations, mes productions?

Où vais-je m'installer?

Comment doit évoluer mon travail pour trouver sa clientèle ?

Quel type de clientèle je souhaite développer ?

Comment la trouver, quels salons, quelle communication ?

Comment établir les prix de mes créations ?

(... la liste est longue)

Il est donc important de réfléchir aux objectifs à atteindre, de définir le contenu précis, budgétisé, mis en communication de ce que sera l'entreprise « métiers d'art » qui émergera en sortie de pépinière.

À méditer :

Avant de savoir comment on va quelque part, encore faut-il savoir où l'on va...

Les conditions d'admission

Elles tiennent à:

- Le retour du dossier de candidature, accompagné des documents exigés
- La validation du projet par le comité de pilotage, au regard de différents critères : connaissance du métier (formation initiale, continue ou expérience acquise), motivation à intégrer la pépinière, approche réaliste du métier tant sur le volet organisationnel qu'économique, capacité à s'intégrer dans un dispositif collectif.

La présence à Pépit'art suppose donc que :

- Le résident exerce un des métiers d'art répertoriés comme tels,
- Qu'il a un statut professionnel à l'entrée. Ce statut doit pouvoir évoluer durant le temps de résidence et peut être très basique au départ (par ex. auto-entrepreneur)

Durée et coût

La durée de séjour en pépinière est de 36 mois maximum à partir de la date d'entrée.

Une convention d'occupation précaire est établie entre chaque résident et la Communauté de Communes, propriétaire des locaux. La contribution financière demandée est en deçà du coût du marché. Cependant, dans un souci de mise en situation des résidents, cette participation sera progressive.

Cette contribution mensuelle se décompose en trois parties :

- Le loyer de mise à disposition du local :

Année 1	Année 2	Année 3
70€TTC	100€TTC	130€TTC

- La participation aux frais de fonctionnement (énergie, ordures ménagères, eau)

Année 1	Année 2	Année 3
110€TTC	110€TTC	110€TTC

- Une participation complémentaire est demandée pour l'accompagnement, d'un montant de 35€TTC.

La participation financière mensuelle totale appelée est donc de :

Année 1	Année 2	Année 3
215€TTC	245€TTC	275€TTC

3 - L'accompagnement

L'accompagnement est destiné rendre le professionnel autonome et compétent sur l'ensemble des volets liés à son activité : commercialisation, communication, gestion du temps, gestion etc. Il est donc axé sur les compétences transversales à tous les ateliers

Ces compétences dites « transversales » peuvent être regroupées en quatre grandes familles:

- Organisation
- Commercialisation
- Communication
- Gestion

Elles n'ont de sens que dans la mesure où la compétence du métier proprement dite est supposée acquise. L'objectif de l'accompagnement est bien de faire émerger une entreprise métiers d'art autonome, capable de vivre de son activité, et de survivre au-delà des trois ans, qui est en général le seuil critique d'une entreprise.

L'accompagnement est constitué de :

- L'accompagnement individuel
- L'insertion au tissu local professionnel
- La formation
- L'organisation d'évènementiels
- La gestion partagée de l'espace d'exposition-vente
- La participation à la mise en place du Pôle innovation dédié aux métiers d'art (voir p.8)

L'accompagnement individuel :

L'animateur de la pépinière occupe un bureau à Pépit'art. En fonction de la demande et des besoins des résidents, des entretiens individuels ont lieu. En début de résidence, un rendez-vous par semaine peut être organisé, puis la fréquence s'espacera.

Ces entretiens portent sur le suivi d'activité :

- Réflexion sur le choix de statuts (accompagnement possible par l'association Amesud (<u>amesud.fr</u>), pour les personnes n'ayant pas encore de statut professionnel).
- Réflexion sur le positionnement de l'activité, clientèle, chalandise, gammes de produits, positionnement commercial etc.,
- Calcul de prix, de coûts, élaboration de tableaux de suivi financier de l'activité
- Recherche de lieux de commercialisation, dossiers de candidatures
- Organisation d'un évènementiel, préparation d'un salon,
- Organisation de l'activité : retroplanning, priorisation etc.
- Communication : objectifs, cibles, outils, moyens
- Ou tout autre thème en rapport avec le développement de l'activité.
- Accompagnement à la recherche de locaux,

<u>Insertion au tissu professionnel et local</u>

En parallèle, le Pays de l'Ardèche méridionale accompagne les résidents dans leur insertion locale au niveau professionnel : mise en relation avec des professionnels des métiers d'art, associations de professionnels (Agence pour le développement des métiers d'art, association Trajectoires, association Rue des Arts), éventuelle

proposition d'un parrain, mise en lien avec des évènementiels existants ou nouveaux, recherche de locaux en sortie de pépinière etc.

Par ailleurs, une solidarité informelle s'est créée entre anciens et nouveaux résidents, permettant une certaine proximité et des partages d'expériences. A ce titre, une association, « Pépit'art et les pépins » a été créée pour transmettre des outils de fonctionnement collectif de génération en génération)

La formation:

Pépit'art organise des formations courtes (une journée par formation en moyenne, à raison de deux formations par an maximum) sur des thèmes choisis en fonction de leurs besoins. Il peut s'agir de

- Scénographie de stand
- Analyse de tableaux financiers
- Communication
- Force de vente
- Prise de vue
- Etc.

La participation à ces formations est libre. Cependant elle engage le professionnel à y participer. Toute annulation devra être justifiée par des raisons sérieuses.

Ces formations peuvent être ouvertes à d'autres professionnels du territoire afin de favoriser les échanges d'expériences et l'émulation.

L'évènementiel

Les résidents co-organisent, en coopération avec la Communauté de communes et le Pays de l'Ardèche méridionale, des évènementiels :

Sont envisagés:

- Des journées « portes ouvertes » à visée commerciale (depuis 5 ans, Pépit'art organise le Grand Baz'Art, évènementiel commercial de Noël)
- Des évènements dédiés à l'innovation (voir ci-dessous « <u>Participation à l'élaboration du projet de Pôle d'innovation dédié aux métiers d'art »</u>: souvent à l'occasion des Journées européennes des métiers d'art, ces actions expérimentales permettent de tester de nouvelles manières de travailler : semaine de coopération artistique (en 2016), Fab'Lab éphémère (en 2015 et 2018), coopération avec un Lycée polyvalent (2017) etc.

Ces évènementiels sont l'occasion pour les résidents de monter en compétences en matière de logistique, de coopération professionnelle, de scénographie et de relation clientèle. En effet, ils se constituent toujours dans un principe collectif, avec invitation d'autres professionnels des métiers d'art du territoire à venir exposer.

La gestion partagée de l'espace d'exposition-vente

Un espace, commun aux trois ateliers et d'une dimension de 24m², est dédié à la commercialisation du travail des résidents à l'année. L'espace est tenu d'être ouvert au public par les résidents à raison de 24 heures hebdomadaires. Cette amplitude peut être répartie entre les trois résidents. Il est très important de s'imposer une discipline d'ouverture régulière afin de fidéliser la clientèle de Pépit'art, longuement constituée par les générations successives. L'espace, doté d'un très grand parking et à proximité immédiate de la RD 104 (axe Aubenas/Alès) constitue un fort potentiel pour la commercialisation, qui reste à développer.

Participation à l'élaboration du projet de Pôle d'innovation dédié aux métiers d'art.

Par ailleurs, le Pays travaille sur la création d'un pôle d'innovation « métiers d'art » à partir de Pépit'art. Ce projet devrait aboutir en 2020 par l'agrandissement de Pépit'art, mais aussi par la création d'un Fab'Lab et d'un espace de coopération artistique. Cet outil dédié aux métiers d'art devrait permettre aux professionnels d'innover tant en matière de commercialisation que production, de création ou d'entrepreneuriat, dans le but de mieux vivre de leur métier.

Les résidents sont les premiers concernés par ce projet : ils ont l'opportunité de participer à toutes les actions de préfiguration (https://metiersdartardechemeridionale.jimdo.com/p%C3%B4le-innovation/)

Attention ! Pépit'art n'est pas :

- Le lieu de commercialisation prépondérant des résidents : chaque professionnel doit trouver, en fonction de son métier et de sa création, ses canaux de commercialisation.
- Un remède miracle pour réussir son démarrage d'activité: une création d'activité indépendante est complexe et risquée, notamment dans les métiers d'art du fait d'outils de production onéreux, de frais de déplacements élevés et de capacités de production limitées. Entreprendre un tel projet demande une grande disponibilité du professionnel ainsi qu'une forte volonté, que viendront catalyser l'accompagnement, la formation et la mise en réseau.

4 - Participation, comportement, règlement intérieur

La vie de la pépinière

Entrer en pépinière, c'est aussi accepter de :

- Verser la participation financière chaque mois ;
- Participer activement aux projets qui seront proposés : l'accompagnement et la participation aux formations et évènementiels sont obligatoires, dans la mesure où c'est ce qui fonde le projet de pépinière. La pépinière n'est pas uniquement un local mis à disposition, c'est aussi un dispositif complet de suivi de la jeune entreprise. L'organisation des formations ayant un coût important, tout désistement devra être justifié par des raisons sérieuses et anticipé au minimum 5 jours ouvrés avant. A défaut, le Pays se réserve le droit de facturer le coût de la formation au résident inscrit ;
- Collaborer pour l'ensemble des contraintes : ménage dans les parties communes (espace cuisine, toilettes, espace d'exposition, hall d'entrée), ouverture au public d'un minimum de 24h/semaine réparties entre les trois résidents, accueil professionnel du public, investissement individuel et collectif lors des évènements, etc...;
- Avoir un comportement correct vis-à-vis des résidents comme de l'ensemble des interlocuteurs de Pépit'art ;
- Communiquer sur la pépinière en apposant les logos de Pépit'art et des partenaires dans vos outils de communication ;
- De plus, il est important qu'une certaine solidarité s'instaure dans les rapports entre résidents. Le parcours de professionnalisation est exigeant, prendre le temps de partager les expériences et les connaissances est une aide précieuse

Un bilan détaillé après six mois de résidence sera établi avec les partenaires du projet afin d'en confirmer la pertinence. Le non-respect de des engagements pourra conduire à l'exclusion de la pépinière sur décision du comité de pilotage.

La vie dans les locaux

Un règlement intérieur a été rédigé (voir annexes), qui définit les règles de vie dans les locaux de la pépinière.

5 - Ce qu'il faut valider durant le temps de résidence

Bien évidemment, la liste des questions posées précédemment :

Comment pérenniser mon activité professionnelle?

Comment vivre de mon métier, mes créations, mes productions?

Où vais-je m'installer?

Comment doit évoluer mon travail pour trouver sa clientèle?

Quel type de clientèle je souhaite développer ?

Comment la trouver, quels salons, quelle communication ?

Comment établir les prix de mes créations ?

(... la liste est longue)

Mais il est important, durant ce temps de résidence, d'arrêter, le plus en amont possible, une stratégie, même lorsque la démarche relève plus de l'art que de l'artisanat (pièces uniques par exemple) :

- L'entreprise : statut, forme juridique, fiscale, comptabilité, finalités, positionnement...
- Les créations : pièces uniques, petites séries, commandes, tradition, patrimoine, modernité, évolution des gammes, collaborations ...
- La clientèle : locale, nationale, internationale, localisation, sociologie, ...
- Les facteurs clés de succès : savoir et pouvoir produire, les signaux des marchés, le marketing, les domaines d'activités stratégiques, l'éthique, l'indépendance, l'organisation, la qualité, l'innovation...
- La stratégie commerciale : lieux de vente, prix de vente, mise en scène des produits moyens de communication etc.
- Le lieu d'installation pérenne : le but des partenaires de la pépinière est de voir les jeunes professionnels s'installer localement à l'issue de leur résidence à Pépit'art. Ainsi, ils recevront de l'aide pour rechercher un local, mais il est nécessaire d'anticiper les besoins (niveau d'équipement, emplacements etc.)

Même lorsque l'activité relève de la TPE (très petite entreprise), il est fondamental de se créer un tableau de bord permettant d'anticiper la pratique, la diffusion, la production, la gestion.

6 - Ressources à disposition, lieux ressources à mobiliser

Ce qui est prévu dans la convention :

- Prise en charge partielle de l'accompagnement,
- Prise en charge de la formation telle qu'elle est définie en début de formation,

Cependant, d'autres ressources peuvent être mises à disposition, ou sont à solliciter en cas de besoin.

Les partenaires de Pépit'art

Qui	Adresse
Communauté de Communes du Pays de Beaume-Drobie	CdC PAYS BEAUME DROBIE BP 30 Montée de Chastelanne - 07260 Joyeuse Mme Christine Rambert Tél: 04 75 89 80 80 courriel: economie@pays-
	beaumedrobie.fr Site: http://www.pays-beaumedrobie.com/
•	uestion sur les locaux et la signalétique. frir un service de petite reprographie.
Pays de l'Ardèche Méridionale	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale 8, Rue du Puits 07110 Vinezac Tél.: 04.75.38.08.03 Mme Cécile Lucsko – 06 25 21 51 53
 Animateur de la pépinière et du Prospection de nouveaux réside 	projet Pôle innovation nts : votre interlocuteur pour l'entrée en pépinière
Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Ardèche	70, allée des ondines, BP 356, 07503 GUILHERAND GRANGES 8, chemin de Sainte Croix, 07200 AUBENAS Contact: Laure MONNERY - <u>I.monnery@cma-ardeche.fr</u> http://www.cma-ardeche.fr/
La Chambre des métiers et de l'artisana met en œuvre le projet de Route des m	at de l'Ardèche participe au comité de pilotage de Pépit'art, e étiers d'art à l'échelle de l'Ardèche.

Autres lieux ressource à mobiliser

Qui	Adresse
AMESUD	RD 104 – 07260 ROSIERES 04 75 89 21 51 amesud.fr

L'association AMESUD met à votre disposition de nombreux services pour favoriser la création et le maintien d'activités en milieu rural :

- Un accompagnement des bénéficiaires du RSA travailleurs non salariés
- Un accompagnement des porteurs de projet de création d'activités (en amont de la création d'entreprise)
 - L'aide au recrutement

Un pôle ressource sur l'économie sociale et solidaire

Ateliers d'Art de France	8 rue Chaptal 75009 PARIS
	tél. : 01 44 01 08 30
	http://www.ateliersdart.com/

De nombreuses informations sont disponibles via cette chambre syndicale, il est important de suivre l'actualité proposée :

De la formation,

Des propositions de salons

Un annuaire d'artistes et artisans

Des petites annonces pour des locaux, du matériel, ...

Des avis de concours

La possibilité d'obtenir des aides pour les adhérents, notamment à l'exposition.

Institut National pour les métiers d'Art -	Viaduc des Arts
INMA	23 avenue Daumesnil
	75012 Paris
	Tél. : 01 55 78 85 85
	http://www.institut-metiersdart.org/

Outil conjoint des Ministères de l'Artisanat et de la Culture, ce site offre un nombre certain d'informations concernant les métiers, notamment :

De la formation,

Des propositions de salons

Un annuaire d'artistes et artisans

Des petites annonces pour des locaux, du matériel, ...

Des avis de concours.

Association Trajectoires	Trajectoires	
	Le pont de Bridou	
	07600 ASPERJOC	
	trajectoires.07@orange.fr	

Association qui a participé à la création de la pépinière et qui regroupe de nombreux artisans etartistes du territoire et organise des évènementiels

Association Rue des Arts

Association des professionnels ruedesarts.07@gmail.com	des	métiers	d'art	du	Vieux	Joyeuse.	Contact	:
Agence pour le développement des métiers d'art		Associated	ciation re en re métiers ssionne 70 59 0	créée latior d'ar ls des 8 08	n offre e rt et p s métiers 06 44 3	15 qui a p t demande		ecteur

Divers

	Adresse			
Conseil departmental de	//www.ardeche.fr/			
Se tenir au courant de la politique (« métiers d'art ».	du territoire fait partie de la veille nécessaire à toute activité			
Région Rhône-Alpes	//www.rhonealpes.fr/			
Tout savoir en Rhône-Alpes, et, not	amment sur les aides à l'installation, à la formation,			
DIRECCTE	//www.rhone-alpes.travail.gouv.fr/			
Tout savoir sur les actions de l'état	Tout savoir sur les actions de l'état en Rhône-Alpes.			
Ministère de la Culture – DRAC en Rhône-Alpes	//www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/			
Tout savoir sur l'action culturelle on Rhône-Alpes à télécharger.	de l'état en Rhône-Alpes. Avec un guide de toutes les aides en			
Ministère de la Culture	//www.culture.gouv.fr/			
Tout savoir sur l'action métiers d'a	rt du Ministère. Il faut chercher un peu.			

7 - Éléments financiers

Il est important que les résidents de la pépinière aient une vue du coût que la collectivité assume afin que l'action soit bénéfique à leur activité. Ces éléments financiers sont donnés à titre indicatif.

Ceci indépendamment des coûts avantageux d'hébergement en atelier, par rapport à une location de droit commun.

соит	
moyen d'une journée de formation	1000€
d'une demi-journée d'accompagnement individuel	95€

Lu et approuvé, le_	à

Signature du candidat :